

Think Tank européen Pour la Solidarité

www.pourlasolidarite.eu

Compte-rendu

Intergroupe sur l'économie sociale Parlement européen

Jeudi 29 mars 2012

Elise Dubetz, Laura Leprêtre et Nicolas Maurice-Demourieux



Introduction par Marc TARABELLA – Membre du Parlement européen et co-président de l'intergroupe « Economie Sociale »

Marc Tarabella a commencé par dresser un état des lieux en matière d'économie sociale au sein des institutions européennes. Il souligne la nécessité de créer un environnement économique favorable à l'innovation sociale et d'établir une vision européenne commune relative à l'entrepreneur responsable.

L'initiative pour l'entrepreneuriat social s'inscrit dans un paquet plus large nommé « Entreprises responsables » qui comprend quatre propositions :

- La simplification des directives sur les normes comptables
- La modification de la directive transparence
- La communication sur la responsabilité sociétale des entreprises
- La communication sur une initiative pour l'entrepreneuriat social

Ce paquet s'inscrit dans l'objectif d'une croissance plus éthique, plus inclusive et socialement plus responsable. L'enjeu de ce paquet est donc sociétal, et répond au besoin de restaurer la confiance des citoyens et des entreprises pour retrouver la croissance et la compétitivité en Europe. L'idée est de remettre l'économie réelle au premier plan, et d'encourager les entreprises citoyennes et responsables, à travers une nouvelle gouvernance d'entreprise.

La Communication sur l'entrepreneuriat social traite d'un type d'entreprise particulier, qui non seulement se préoccupe de son impact sociétal, mais se donne pour mission première, dans la poursuite d'une activité commerciale, de servir l'intérêt général. Cette initiative est structurée en onze actions clés regroupées au sein de trois grandes thématiques :

- Améliorer l'accès au financement pour les entreprises sociales
- Améliorer la visibilité de l'entrepreneuriat social
- Améliorer l'environnement juridique

Enfin, Marc Tarabella rappelle que la Commission a finalement adopté sa proposition de règlement relative au statut de la Fondation européenne le 8 février dernier. Elle a depuis transmis le texte au Parlement européen. Cette proposition a reçu un accueil très favorable du secteur européen des fondations.

Intervention sur les Fonds d'entrepreneuriat social européens (FESE) par Sophie AUCONIE - Rapporteur pour la commission des Affaires économiques et monétaires du Parlement européen

Les fonds d'investissement en faveur de l'entrepreneuriat social représentent un engagement fort de la part de la Commission européenne pour travailler dans le sens du développement d'un nouveau type d'entreprise en Europe : l'entreprise sociale, devenue plus à même de répondre durablement aux défis auxquels est confrontée l'Union européenne depuis la crise.

Cet engagement, matérialisé par la récente proposition de règlement sur les FESE, est la preuve d'une volonté de la part de la Commission de travailler de manière proactive (alors qu'elle est généralement plutôt « réactive »), sur une thématique encore généralement trop peu abordée. Il s'agit de travailler sur les différents leviers possibles à actionner afin de financer les entreprises sociales, et cela sans élargir ces possibilités de financements à l'aide au développement ou à l'investissement dans le domaine de l'environnement.

Sophie Auconie rappelle ainsi l'objectif principal de l'entreprise sociale, qui est d'engendrer un impact social positif et non des profits comme seule finalité. Au sein de l'Union européenne, l'entreprise sociale représente 10% des 23 millions d'entreprises et génère 11 millions d'emplois.

Une proposition de règlement pour créer un passerport/label européen pour les fonds d'entrepreneuriat social européens a été énoncée. Ce label ne serait mis à la disposition des investisseurs que s'ils remplissent un but social.

Ce label répondrait à un besoin bien présent. En effet, le statut des entreprises sociales est actuellement assez précaire car ces entreprises dépendent en grande partie de financements publics. Grâce à ce label, le financement des entreprises sociales serait pérennisé par un financement plus sûr car accessible à un pool d'investisseurs plus diversifié. La question de l'inscription durable des investisseurs autour des projets d'entreprises sociales est un point clé qu'il faudra analyser en détails (lutter contre la volatilité des investisseurs qui recherchent à tirer des plus values à court terme).

Les principaux enjeux de ce label sont :

- L'attractivité : meilleure souplesse pour motiver les investisseurs à investir dans l'entreprise sociale. Investir dans l'entreprise sociale est un acte de solidarité.
- La sécurité et la transparence : sécurité des investisseurs et des entreprises, transparence des transactions (les gestionnaires de fonds doivent être enregistrés pour assurer une sécurité des fonds d'investissement). La sécurité demande notamment que l'on puisse réexaminer les mesures et s'assurer de leur succès tout en garantissant une certaine souplesse. Il s'agit aussi de garantir la clarté et la sécurité juridique du texte.
- Couvrir une large gamme d'instruments et d'investissements, avec l'opportunité d'élargir le champ d'application de ce label.
- Travailler rigoureusement sur une définition de l'entreprise sociale qui soit assez claire et restrictive, pour éviter l'effet « ruée vers l'or » de tous les autres types d'entreprises.

Les fonds disposeraient d'un label « entreprise sociale » si un minimum de 70% des fonds d'investissement est dédié à l'entrepreneuriat social.

Enfin, il faut noter que ce fonds n'est utile que s'il est connu (et reconnu), une campagne d'information à tout niveau devra être lancée au niveau national et européen, tant à destination des investisseurs que des entreprises sociales existantes ou en phase d'être créées (formation et soutien à l'entrepreneuriat social).

Intervention sur l'Initiative pour l'Entrepreneuriat Social par Heinz K. BECKER - Rapporteur pour la commission Emploi et Affaires Sociales du Parlement européen

Heinz Becker a surtout souligné la nécessité de clarifier une série de termes avant d'aller plus loin dans les initiatives dédiées à l'entrepreneuriat social.

- Que signifie l'adjectif « social » ? Est-ce qu'il s'agit d'activité sociale ou de comportement social ?
- Comment définir la nature participative ?
- Quel profit social ? Et jusqu'où peut aller le profit ?
- Quelles sont les différences par rapport à la RSE ? Comment ne pas confondre les deux concepts ?
- Qu'est ce que le « social business » ? Il semble y avoir un décalage entre le Parlement et la Commission sur cette question. Par exemple, lorsque la Commission parle « d'entreprises », est-ce qu'il y a une interdépendance avec la RSE ?

Des questions se posent également quant aux bénéficiaires du fonds d'investissement :

- Quelles entités ont besoin d'un statut spécifique ?
- Qui peut avoir recours au fonds ?
- Comment supporter les jeunes entreprises ?

Intervention sur l'Initiative pour l'Entrepreneuriat Social par Giuseppe GUERINI – Membre rapporteur du Comité Economique et Social Européen

L'économie sociale et l'entreprise sociale peuvent jouer un rôle primordial face à la situation économique européenne actuelle, en venant s'inscrire dans la Stratégie Europe 2020.

Il faut donc profiter de [la mise en avant sur la scène européenne de l'entrepreneuriat social](#) pour clarifier sa terminologie car il y a régulièrement des confusions entre économie sociale, entreprise sociale, social business, RSE, etc. L'entreprise sociale ne doit en effet pas être confondue avec la RSE, ni permettre de maquiller l'économie classique. Il ne faut pas oublier non plus qu'il s'agit d'une activité entrepreneuriale ayant une finalité sociale et non d'une activité de bénévolat. Malgré la présence de plusieurs formes juridiques, il faut également souligner le besoin et l'importance d'une gouvernance participative (coopératives, associations, mutuelles) au sein d'une entreprise sociale. Enfin, l'entreprise sociale doit être le fruit d'une initiative provenant de la société civile, et est définie par l'absence de buts purement lucratifs. Giuseppe Guerini souligne que l'Acte pour le marché unique est une première action de la Commission en faveur de l'entreprise sociale.

Il rappelle qu'une personne sur cinq est menacée par la pauvreté et l'urgence de faire sortir 20 millions de personnes de la pauvreté d'ici 2020. A cet égard, l'entreprise sociale représente un instrument important pour créer de l'emploi, plus de démocratie économique et une meilleure redistribution de la richesse en lien avec l'innovation sociale. L'entreprise sociale est en plein essor et a également un rôle essentiel à jouer pour un meilleur service d'assurance sociale.

Enfin, il souligne la nécessité de penser l'accès aux financements pour les entreprises sociales. Celles-ci ne doivent pas uniquement faire l'objet de micro crédits qui ne pourraient créer que des « micros entreprises » et donc des « micros emplois ». Le micro crédit n'est pas un instrument adéquat, du moins suffisant, pour financer les entreprises sociales, celles-ci doivent avoir accès à un financement de plus grande envergure et plus diversifié.

Intervention sur le Paquet « Entreprises Responsables »¹ par Satu TIETARI- Membre rapporteur du Comité des Régions

Satu Tietari a noté l'importance des entreprises sociales pour la Stratégie Europe 2020 car ces entreprises sont inclusives et ne peuvent pas être délocalisées. Elles devraient donc, de ce fait, permettre de diminuer le taux de chômage en Europe.

Pour le bon développement de ce type d'entreprise, les Etats membres et régions doivent échanger leurs bonnes pratiques et développer des partenariats. L'Union européenne doit initier ces échanges d'idées afin que les pays atteignent une vision commune de la question, propice aux entreprises.

L'Union européenne développe des instruments pour financer ces entreprises et faciliter leur recours aux financements.

Enfin, l'Union européenne doit également appuyer le rôle de l'apprentissage et de l'éducation tout au long de la vie, qui doit permettre aux entreprises sociales d'être mieux intégrées dans les mentalités et dans le paysage européen.

¹ Voir détails p. 1 et <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0685:FIN:FR:PDF>

Intervention sur l'entrepreneuriat social par Grégoire SCHÖLLER - Membre du cabinet de Michel Barnier, Commissaire européen au Marché intérieur et aux services, à la DG Marché intérieur et services de la Commission européenne

L'initiative pour l'entrepreneuriat social est une proposition qui associe, et cela est assez rare pour être souligné, tous les partenaires européens classiques (Commission, Comité des Régions, CESE et PE).

Cette initiative répond à un double mandat :

- Celui d'appliquer l'Agenda 2020 vers plus de croissance et de stabilité, en passant par des mesures certes très techniques (lois, contrôle du Marché intérieur, etc.).
- Et celui d'offrir une croissance crédible, en faisant des propositions qui tiennent la route pour libérer les gisements de croissance inexploités en Europe.

L'initiative pour l'entrepreneuriat social est découpée en trois chapitres : accès aux financements, environnement réglementaire et promotion des secteurs. Si elle n'est pas parfaite, elle a le mérite d'ouvrir la discussion en s'articulant sous la forme d'une plateforme qui permet de penser ensemble ces trois questions.

Grégoire Schöller a terminé en soulignant le besoin d'une cartographie en Europe des bonnes pratiques et des moyens et façons d'investir avec succès.

On le voit, la question de la définition de l'entreprise sociale est encore très présente dans les débats. L'enjeu est de s'accorder sur une définition qui ne soit ni trop lâche, ni trop contraignante. Il s'agit donc de trouver le juste équilibre, qui permettra de construire un écosystème favorable au développement des entreprises sociales en Europe. Dans cette optique, la création prochaine d'un groupe d'experts de la Commission sur l'entrepreneuriat social (GECES), pourra permettre d'apporter des réponses concrètes à ces interrogations.

Agenda

- Une conférence sur la « Mise en œuvre de la gouvernance multi-niveaux et du partenariat dans la politique de cohésion de l'UE 2014-2020 – Quel rôle pour l'économie sociale et la société civile au sens large ? », au Parlement Européen, le **14 mai 2012**.
- Prochain intergroupe « Economie Sociale » le **30 mai 2012**.
- Du **15 au 20 octobre 2012** : Single Market Week (qui servira, entre autre, de support de communication autour de l'entrepreneuriat social en Europe).